

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 43 Subvention (240.000 euros) et avenant à convention avec l'association OPALS (6^{ème}) dans le cadre de la lutte contre le sida (Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée et Togo).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé (OPALS) ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et Bernard JOMIER au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Organisation Panafricaine de Lutte pour la Santé (OPALS), 15-21 rue de l'Ecole de Médecine, 75006 Paris, l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 240.000 euros est attribuée à l'Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé (OPALS) – n° simpa 20858 ; dossier 2015_05535.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO